




legs donation assurance-vie

Le sourire au cœur

Le sourire...



SOMMAIRE

- PAGES 4 et 5 : Notre histoire
- PAGES 6 à 8 : Nos missions
- PAGE 9 : La transmission
- PAGE 11 : Le legs
- PAGE 15 : Modèles de testaments
- PAGE 16 : La donation
- PAGE 17 : L'assurance-vie
- PAGE 19 : Nos engagements

Symbole d'espoir, de paix, de confiance et de joie...

Qu'y a-t-il de plus beau
dans la vie qu'un sourire ?
Petit rien qui change tout,
un sourire illumine deux
personnes à chaque fois.

Celui qui le donne,
celui qui le reçoit.

Depuis 1958,
Enfants du Mékong
fait jaillir les sourires
des enfants du
Sud-Est asiatique.

Ce sourire au cœur est
promesse de vie meilleure.

Parrainage, éducation, développement
durable... En faisant un legs à notre
association, vous créez le
sourire des générations à venir.

Qu'y a-t-il de plus beau dans
la vie qu'un enfant qui sourit ?



*L'essentiel dans une vie est de se mettre
au service des autres et de les aimer.
N'est-ce pas à travers «les autres»
que l'on rejoint «l'Autre»
et l'homme que nous côtoyons,
le pauvre sur la route, n'est-ce pas
notre chemin vers Dieu ?*

*Père Ceyrac,
compagnon de route de René Péchard*

Depuis plus d'un demi-siècle, nous redonnons le sourire à l'enfance du Sud-Est asiatique.

CHIFFRES CLÉS

- 🌸 980 programmes de parrainage
- 🌸 180 programmes de développement
- 🌸 1000 bénévoles en Asie
- 🌸 300 bénévoles en France, en Europe et en Amérique du Nord
- 🌸 60 volontaires de solidarité internationale (les bambous)
- 🌸 87 délégations françaises et bureaux internationaux

«Le meilleur moyen pour éviter l'enfer des rues, de la prostitution, du travail forcé ou de la drogue, c'est le parrainage.» Ces mots sont de René Péchard, fondateur de l'association Enfants du Mékong, qui, depuis 1958, agit face à la souffrance des enfants et des familles victimes d'extrême pauvreté en Asie du Sud-Est.

Aujourd'hui, près de 24 000 enfants sont parrainés et 65 000 enfants bénéficient du soutien et de la confiance de notre association. Nos programmes se sont développés depuis plus de 60 ans pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille et reconnaître leur dignité. Nous sommes présents dans 6 pays d'Asie : le Vietnam, la Thaïlande, le Laos, les Philippines, le Cambodge et la Birmanie.

Nos valeurs :

- Le respect de la personne humaine
- L'action concrète et humble
- La confiance
- La fidélité
- La rencontre, l'échange



EN
1958

René Péchard, chirurgien-dentiste français au Laos, ému par la misère qu'il côtoie, décide de recueillir et de scolariser deux enfants démunis. Afin de pérenniser son action, il fonde l'association qui deviendra Enfants du Mékong et lance plusieurs appels auprès de ses confrères pour attribuer bourses scolaires et moyens de survie aux enfants de la région. Progressivement, des centaines d'orphelins ou de jeunes issus de familles très pauvres sont accueillis.

EN
1975

En période de guerre au Laos, au Cambodge et au Vietnam, les besoins des réfugiés dans les camps sont immenses. Le parrainage se généralise. Les enfants peuvent ainsi obtenir des vêtements et du matériel scolaire. Les premières constructions d'écoles voient le jour en Thaïlande.

EN
1984

Enfants du Mékong ouvre des bureaux à Paris et à Asnières. 62 délégations et 131 délégués ou correspondants bénévoles assurent les démarches administratives pour rassembler les familles dorénavant accueillies avec leurs enfants et les aider à trouver du travail.

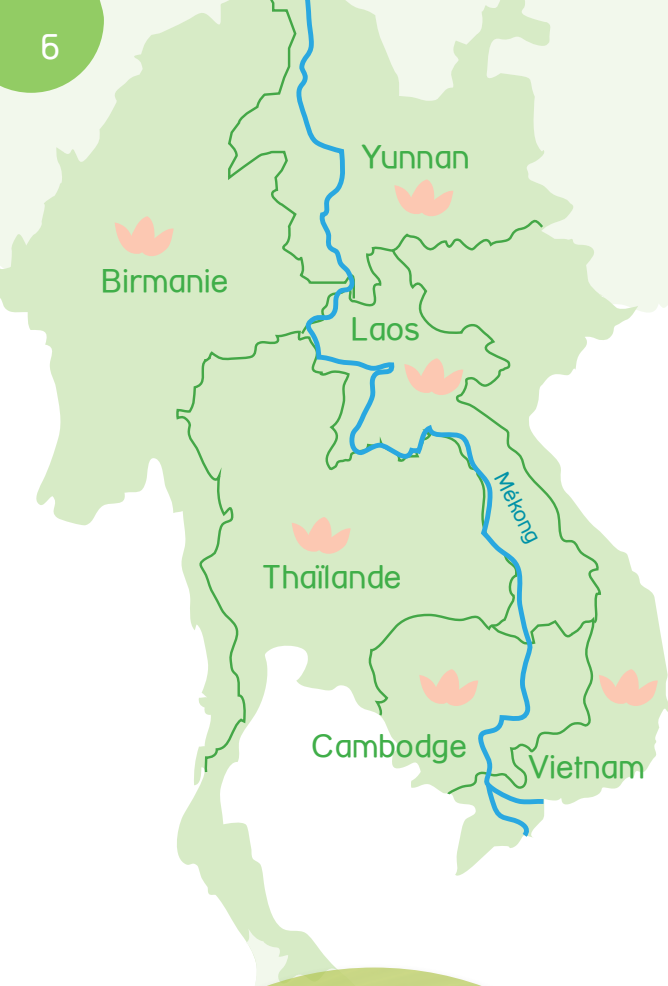
EN
1990

Les premiers programmes de parrainage scolaire au Vietnam et au Cambodge permettent d'accompagner le retour des réfugiés dans leur pays. De nouvelles «missions Bambous» voient le jour : des jeunes entre 21 et 35 ans se mettent au service des populations pauvres du Sud-Est asiatique. Enfants du Mékong reçoit le Prix des Droits de l'Homme de la République française.

EN
2023

Après le COVID et dans un contexte de crise mondiale, Enfants du Mékong répond aux nombreux besoins qui émergent en Asie du Sud-Est. Nos enjeux : poursuivre la scolarisation de près de 24 000 enfants, soutenir les classes informelles en Birmanie, développer nos centres scolaires en Asie notamment au Cambodge et aux Philippines, accompagner le développement intellectuel, affectif et moral des enfants qui nous sont confiés pour former des individus responsables et acteurs de l'avenir de leur pays.





Répondre aux besoins des enfants et reconnaître leur dignité.

Enfants du Mékong améliore très concrètement le quotidien des enfants d'Asie du Sud-Est vivant dans l'extrême pauvreté. Scolariser, nourrir, habiller, prendre soin de chaque enfant... Notre accompagnement permet aux filles et aux garçons d'aller à l'école, de bien grandir et de se construire une vie d'adulte épanouie.

Accueil, soutien scolaire, suivi pédagogique... Nous accompagnons chaque enfant parrainé le plus loin possible dans ses études et accueillons près de 2600 enfants dans des foyers et des centres scolaires. De plus, le soutien aux micro-entreprises locales permet de faciliter ensuite l'accès à l'emploi. Construction d'écoles, de foyers, de puits, amélioration des conditions de vie... Tous les ans, nous menons plus de 180 projets de développement et participons à la reconstruction de l'environnement des enfants et de leur famille. Chaque année, une soixantaine de volontaires se rendent, pour une durée

minimale d'un an, en mission sur le terrain. Ces «Bambous» viennent soutenir les responsables locaux de notre association dans le développement et le suivi des programmes de parrainage, la mise en place des projets de développement ou la gestion de foyers d'étudiants. Grâce au soutien de nos parrains, donateurs et bienfaiteurs, mais aussi au dévouement de nos équipes, Enfants du Mékong permet à chaque enfant, quelle que soit sa condition, sa culture ou sa religion, de se construire intellectuellement, affectivement et moralement, pour retrouver le sourire et la joie de vivre.

Je suis ce que je suis grâce à vous!

«Enfants du Mékong a été un magnifique cadeau : cela m'a donné la chance de transformer mon rêve de devenir professeur en réalité ! Je suis heureuse de mon métier, de pouvoir à mon tour participer à l'éducation des jeunes de mon pays.»

Veasna, 25 ans



Philippines



« C'est difficile pour les jeunes Philippins d'avoir accès aux études dans ces endroits reculés, où les familles vivent de leur culture mais n'ont aucune économie. Dès que quelqu'un tombe malade, qu'un typhon détruit les cultures ou les maisons, leur vie bascule du jour au lendemain dans la misère. Ils ne possèdent rien si ce n'est l'envie de s'en sortir. L'accompagnement des plus démunis qu'a engagé Enfants du Mékong en leur ouvrant les portes de l'éducation est le moyen le plus juste de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie. »

Pierre-Antoine, volontaire Bambou aux Philippines



Fidèles à notre mission : aider les enfants du Sud-Est asiatique.

Grâce à la générosité de nos donateurs et donatrices, notre association agit chaque jour pour éduquer, former et rendre le sourire aux enfants et aux jeunes. Car un enfant à l'école, c'est un espoir pour l'avenir de sa famille, de son pays, c'est un espoir pour nous tous. Toute notre énergie, notre temps et notre générosité vont au service des enfants pauvres, souffrants et délaissés.

> **1**
Permettre à un enfant
pauvre d'aller à l'école

PARRAINAGE
D'ENFANTS

24 000 enfants parrainés
65 000 enfants soutenus



> **2**
Reconstruire l'environnement
des enfants parrainés

PROJETS DE
DEVELOPPEMENT

Construction d'écoles,
de blocs sanitaires,
forage de puits (180 projets/an)



> **3**
Accompagner le plus loin
possible dans les études

11 CENTRES SCOLAIRES
80 FOYERS D'ACCUEIL

2 600 jeunes en formation
professionnelle et études
supérieures



> **4**
Faciliter l'accès à
l'emploi à nos jeunes

AIDE À L'EMPLOI
MICROENTREPRISES

2 Bambous dédiés à l'aide à
l'emploi + Entrepreneuriat social
solidaire (EDM entreprendre)





Transmettre le sourire au cœur en léguant à Enfants du Mékong

Un geste fort et symbolique
au profit de l'enfance du
Sud-Est asiatique.

Pour moi, le legs est la
continuité du parrainage.

*«Ayant malheureusement perdu mon fils,
j'ai choisi de partager mon héritage entre
des personnes qui avaient été proches
de lui et Enfants du Mékong. En instituant
Enfants du Mékong comme légataire, j'ai
voulu que d'autres enfants puissent être
soutenus. Cela me donne de l'espoir.»*

Catherine 76 ans, Paris

Transmettre, c'est poursuivre l'œuvre de sa vie, de votre vie.

Faire un geste en faveur d'Enfants du Mékong, c'est tendre la main à des enfants, c'est leur permettre de mieux vivre, de s'instruire et de se construire un avenir. Par un legs, une donation, une assurance-vie, votre héritage a le pouvoir de donner le sourire aux générations qui vous survivront.

« Je n'oublierai jamais le jour où j'ai fait la connaissance de Paul-Louis. Par son travail, cet ancien ingénieur s'était déjà rendu à plusieurs reprises en Asie. À chacune de nos rencontres, le récit de ses voyages me passionnait. Il me parlait de son envie de transmettre un peu de son histoire pour donner un avenir à des enfants. Une personne qui, à un moment de sa vie, prend le temps de considérer l'accomplissement de son existence et le sens qu'elle donne aux autres, mérite beaucoup de respect. Si, vous aussi, vous souhaitez partager un moment pour évoquer votre démarche, sachez que notre rencontre restera confidentielle et ne vous engagera en rien. N'hésitez pas à nous contacter par téléphone, par e-mail ou par simple lettre. »



Une équipe à votre écoute :
Marie Herbinet et Catherine Pagès,
vos contacts personnels
par téléphone (ligne directe) :
01 47 91 75 28
par e-mail :
legs@enfantsdumekong.com
par courrier :
ENFANTS DU MÉKONG
Relation Testateurs,
5, rue de la Comète
92600 Asnières-sur-Seine

Tous nos échanges seront confidentiels.

Pour vous aider dans les démarches avec votre notaire, Marie Herbinet et Catherine Pagès pourront également vous transmettre un document plus complet, sur simple demande de votre part.



Et si vous décidiez de faire des enfants d'Asie du Sud-Est vos héritiers ? Découvrez le legs.

Le legs est une disposition testamentaire qui vous permet de désigner le ou les bénéficiaires de votre patrimoine. Chaque individu peut ainsi, en son âme et conscience, choisir de transmettre le fruit de son existence au moment de son décès. Sachez qu'il n'y a pas de «grand» ou de «petit» legs, car tout geste est porteur d'avenir pour nos enfants.



PAR EXEMPLE

- 🌸 3 000 € permettent de scolariser un enfant pendant 10 ans.
- 🌸 15 000 € sont nécessaires pour construire une salle de classe.
- 🌸 50 000 € financent une école.
- 🌸 Avec 100 000 €, nous pouvons scolariser 500 enfants pendant une année.

Léguer, par amour de son prochain

« Lorsque ma vie s'arrêtera, j'aimerais qu'elle puisse se prolonger dans le sourire des enfants d'Asie. Dignes et si délicats, ces enfants ont besoin d'aide car leur vie est souvent difficile dans cette région du monde. Mon mari, aujourd'hui décédé, avait passé de longs mois de sa vie au Vietnam et au Laos et je sais l'attachement qu'il vouait à l'Asie. Lorsque je ne serai plus de ce monde, le petit patrimoine que nous avons accumulé mon mari et moi servira à l'accomplissement d'une belle œuvre. »



© Raffaella / photocase.com

Agnès, 89 ans, Avignon





Je n'ai plus de contact avec ma famille depuis longtemps, puis-je désigner Enfants du Mékong comme mon légataire universel ?

Même si vous ne voyez plus vos enfants, ils ont droit à une part de votre héritage fixée par la loi. Cependant, Enfants du Mékong pourra recevoir la quotité disponible, soit la part de patrimoine dont vous disposez librement.

J'aimerais léguer à Enfants du Mékong, comment vous occuperez-vous de mon héritage ?

Nous vous remercions profondément de la confiance que vous nous témoignez et sommes reconnaissants de ce geste fort et symbolique en faveur des enfants d'Asie. Nous nous attachons à respecter attentivement vos vœux et, si vous n'avez pas formulé d'indication spécifique, nous affecterons votre legs aux besoins et actions prioritaires d'Enfants du Mékong.

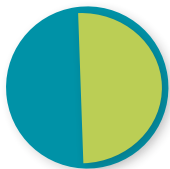
Que pouvez-vous léguer ?

Toute personne peut transmettre son patrimoine par voie de donation ou testament, dans certaines conditions. En France, une partie de vos biens doit être réservée à vos enfants si vous en avez, ou à votre conjoint, le cas échéant. Mais en dehors de cette réserve, il revient à chaque personne le droit de décider de son vivant ce que deviendra son patrimoine. Évaluez pour commencer la part dont vous disposez librement, part qu'on appelle la «quotité disponible».

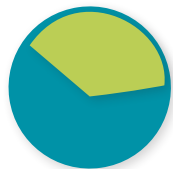
En présence d'enfant(s)

En l'absence d'enfant

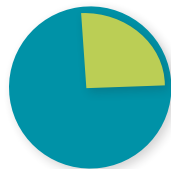
1 enfant :
Quotité disponible
1/2 part



2 enfants :
Quotité disponible
1/3 part



3 enfants et + :
Quotité disponible
1/4 part



1 conjoint :
Quotité disponible
3/4 part



Association reconnue d'intérêt général, oeuvre de bienfaisance, habilitée à recevoir des dons et legs, Enfants du Mékong est exonérée en totalité des droits de succession. Votre legs profite donc intégralement aux enfants et aux programmes de développement que nous soutenons. À l'inverse, si vous n'avez pas d'héritier et si vous n'avez pas fait de testament, l'ensemble de votre patrimoine sera automatiquement remis à l'État.

« Vous vous posez probablement des questions concernant les legs et leur utilisation au sein de notre association ou bien votre situation particulière. Sachez que notre équipe reste à votre entière disposition et que vous pouvez nous joindre directement : »

par téléphone :
01 47 91 75 28

par e-mail :
legs@enfantsdumekong.com

par courrier :
ENFANTS DU MÉKONG
Relation Testateurs,
5, rue de la Comète
92600 Asnières-sur-Seine





Les principaux types de legs :

Le legs universel vous permet de transmettre l'intégralité de votre patrimoine à Enfants du Mékong, tout en préservant le droit des enfants et du conjoint survivant.

Le legs à titre universel vous permet de transmettre une quote-part de votre patrimoine à un bénéficiaire. Ainsi, vous pouvez choisir de léguer à Enfants du Mékong la moitié, un quart,... de l'ensemble de vos biens, ou encore tous les immeubles, tous les meubles etc.

Le legs à titre particulier, comme son nom l'indique, vous permet d'attribuer un bien précis (une maison, une somme d'argent, des bijoux...) à un bénéficiaire déterminé.

Le legs universel avec charge de délivrer un legs particulier vous donne la possibilité de faire bénéficier Enfants du Mékong de la réduction de taxe sur votre legs à un héritier indirect : vous léguerez une somme à l'association qui se charge ensuite de reverser à votre héritier une part nette de frais et de droits.

Exemple :

Vous léguerez 100 000 €	Taxe prélevée par l'État	À la personne de votre choix	À Enfants du Mékong	TOTAL
Directement à la personne de votre choix	60 000 €	40 000 €	0 €	100 000 €
À Enfants du Mékong avec charge de remettre 40 000 € à la personne de votre choix.	24 000 €	40 000 €	35 000 €	100 000 €

Deux possibilités s'offrent à vous pour rédiger votre testament :

Le testament olographe est entièrement écrit, daté et signé de votre main.

Le testament authentique est dicté soit à un notaire en présence de deux témoins, soit à deux notaires qui en dressent acte.

Si vous préférez un testament olographe, il est plus sécurisant de le faire enregistrer au Fichier central des dispositions de dernières volontés, auprès de votre notaire pour un coût modique ou par le biais de notre association. De même, nous vous conseillons de nous informer de l'existence de votre testament. Cela vous assure qu'il sera retrouvé après votre décès. À tout moment, vous pouvez modifier votre testament en y ajoutant une mention appelée « codicille ».



TESTAMENT POUR UN LEGS UNIVERSEL

Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure.

Ce testament est écrit de ma main, au 13, rue des adrets 74000 Annecy.

Je soussignée Madame Louise Dupont, née le 9 octobre 1948, demeurant au 8, boulevard Orlando à Fréjus, prends les dispositions suivantes en cas de décès :

J'institue pour légataire universel l'association Enfants du Mékong dont le siège est situé

5, rue de la Comète, 92600 Asnières-sur-Seine.

Écrit en toute lucidité à Fréjus, le 10 août 2022.

Signature

POUR UN LEGS À TITRE UNIVERSEL

Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure.

Ce testament est écrit de ma main, au 5, rue Arrand 94000 Ivry

Je soussigné Monsieur Jean Durand, né le 9 mai 1951, demeurant 5, rue Arrand 94000 Ivry, prends les dispositions suivantes en cas de décès :

Je lègue à titre universel à l'association Enfants du Mékong dont le siège est situé 5, rue de la Comète, 92600 Asnières-sur-Seine, 30% des biens mobiliers et immobiliers qui composeront ma succession.

Écrit en toute lucidité à Ivry, le 10 août 2022.

Signature

POUR UN LEGS À TITRE PARTICULIER

Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure.

Ce testament est écrit de ma main, au 8, avenue du Soleil 69000 Roanne.

Je soussignée Madame Florence Martin, née le 14 janvier 1949, demeurant 8, avenue du Soleil 69000 Roanne, prends les dispositions suivantes en cas de décès :

Je fais à l'association Enfants du Mékong dont le siège est situé 5, rue de la Comète, 92600 Asnières-sur-Seine, le legs à titre particulier net de tous frais et charges d'un terrain situé au 12, rue du chemin vert à Chantenay 44000.

Écrit en toute lucidité à Roanne, le 10 août 2022.

Signature





BON À SAVOIR

Contrairement au testament qui peut être modifié à tout moment, la donation est un acte immédiat et irrévocable. Une donation à Enfants du Mékong, vous permet de bénéficier d'importants avantages fiscaux.

Contactez-nous pour en savoir plus !

Vous voulez agir dès maintenant ? Choisissez la donation

La donation est une façon très simple de transmettre de votre vivant une partie de votre patrimoine à l'association Enfants du Mékong, si vous le désirez. C'est un acte officiel qui s'établit par contrat obligatoirement devant un notaire. Vous choisissez ainsi de donner immédiatement et irrévocablement un bien dont vous êtes propriétaire et qui fait partie de votre quotité disponible (voir page 13), afin qu'il bénéficie directement aux enfants du Sud-Est asiatique.

Il existe plusieurs sortes de donations :

La donation en pleine propriété : vous cédez la propriété de votre bien mobilier (somme d'argent, voiture, bijou...) ou immobilier (appartement, terrain, etc.) à Enfants du Mékong.

La donation en nue-propriété : vous accordez la propriété d'un bien à Enfants du Mékong, mais vous conservez son usage ou les revenus qu'il génère jusqu'à votre décès.

La donation temporaire d'usufruit : vous donnez temporairement (au moins 3 ans) un bien tel qu'un portefeuille, un titre ou une maison à Enfants du Mékong. Pendant cette période, l'association bénéficiera des revenus de ce bien (loyers, intérêts).

« Je suis propriétaire d'une maison à Nancy dont j'ai fait donation temporaire d'usufruit des loyers à Enfants du Mékong. Désormais, la maison n'entre plus dans ma base de calcul d'imposition à l'ISF et je sais que l'association fait le meilleur usage de ces loyers. »

Charles, 77 ans, Metz



Selon mon contrat, ce sont mes enfants qui sont les bénéficiaires de mon assurance-vie. Puis-je aussi en faire bénéficiaire Enfants du Mékong ?

Absolument. Vous restez libre de choisir les bénéficiaires de votre contrat d'assurance-vie. Sachez qu'à tout moment vous pouvez en modifier la liste. Vous pouvez également retirer l'argent que vous avez placé en cas de dépenses imprévues.

L'assurance-vie : une idée simple pour agir efficacement

L'assurance-vie est un placement d'épargne qui revient, en cas de décès, aux personnes que vous aurez auparavant mentionnées comme bénéficiaires. Vous pouvez aussi donner votre capital de votre vivant, à échéance de votre contrat.



Comment fonctionne l'assurance-vie ?

L'assurance-vie est exonérée d'impôts durant toute la durée du placement et la règle des héritiers réservataires ne s'y applique généralement pas. De plus, vous pouvez disposer de votre capital librement si vous changez d'avis.

Pour être sûr que votre assurance-vie profitera à votre bénéficiaire, nous vous conseillons de rédiger cette clause bénéficiaire le plus simplement et précisément possible : une répartition en pourcentage plutôt qu'un montant. Veillez à bien spécifier qu'Enfants du Mékong est actuellement domiciliée au 5, rue de la Comète, 92600 Asnières.

Un geste utile

« J'étais déjà parrain d'une filleule lorsqu'un de mes contrats d'assurance-vie arrivait à son terme. J'ai alors décidé d'inscrire l'association Enfants du Mékong comme bénéficiaire de ce contrat. Je suis ainsi rassuré de savoir que cet argent sera bien utilisé. »

Roger, 68 ans, Toulon

Je peux étudier !

« Je m'appelle Tea Sopheap. Je suis étudiant en terminale et je vis au foyer de l'association Enfants du Mékong dans la ville de Samraong. Après avoir passé l'examen d'entrée et à la suite de la visite d'un volontaire dans ma famille, je suis devenu étudiant parrainé. Enfants du Mékong me soutient beaucoup ainsi que les autres étudiants en nous assurant des cours, les repas le midi et le soir, le matériel scolaire, des uniformes et des produits d'hygiène... Après ce que j'ai enduré dans le passé, je suis tellement heureux de pouvoir étudier et vivre ici ! À Samraong, je ne suis plus obligé d'aller travailler dans les rizières, j'ai suffisamment à manger et j'ai la chance de vivre avec des étudiants de mon âge avec qui je grandis. Grâce à Enfants du Mékong, je peux enfin me consacrer à mes études et je veux travailler dur pour obtenir mon diplôme et réaliser mon rêve : devenir ingénieur ! »

Tea Sopheap, 20 ans, Samraong



Birmanie

Laos

Thaïlande

Samraong

Cambodge

Vietnam

Mékong

Transparence et détermination

Enfants du Mékong est une association de bienfaisance régie par la loi du 1^{er} 1901 et habilitée à recevoir des dons légaux exonérés de droits de mutation à la succession.

L'association est certifiée par le labo pour sa bonne gestion, sa transparence et l'efficacité de son action. Ses comptes sont vérifiés annuellement par un commissaire aux comptes et restent soumis aux contrôles réglementaires. Enfin, Enfants du Mékong a reçu le Prix des Droits de l'Homme de la République française.

85% des dépenses sont utilisées pour notre action auprès des enfants les plus pauvres en Asie du Sud-Est. Le reste est affecté aux frais de recherche de fonds et de fonctionnement de l'association. Fidèles à notre volonté d'indépendance, nos ressources proviennent presque exclusivement de dons privés.

Transparence et détermination

Enfants du Mékong est une association de bienfaisance régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et habilitée à recevoir des dons et des legs exonérés de droits de mutation ou de succession.

L'association est certifiée par le label IDEAS pour sa bonne gestion, sa transparence et l'efficacité de son action. Ses comptes sont vérifiés annuellement par un commissaire aux comptes et restent soumis aux contrôles réglementaires. Enfin, Enfants du Mékong a reçu le Prix des Droits de l'Homme de la République française.

85% des dépenses sont utilisées pour notre action auprès des enfants parmi les plus pauvres en Asie du Sud-Est. Le reste est affecté aux frais de recherche de fonds et de fonctionnement de l'association. Fidèles à notre volonté d'indépendance, nos ressources proviennent presque exclusivement de dons privés.



Une équipe à votre écoute



Marie Herbinet et Catherine Pagès se tiennent à votre entière disposition pour vous écouter, vous rencontrer, échanger avec vous sur votre projet et vos démarches.

« Contactez-nous, nous sommes disponibles pour venir vous rendre visite ou bien vous accueillir dans nos locaux, sans le moindre engagement de votre part et en parfaite confidentialité. »

Téléphone :
01 47 91 75 28

E-mail :
legs@enfantsdumekong.com

Adresse :
ENFANTS DU MÉKONG
Service Relation Testateurs
5, rue de la Comète
92500 Asnières-sur-Seine

Si vous avez besoin d'un document plus technique pour vous aider dans vos démarches auprès de votre notaire, Marie Herbinet et Catherine Pagès vous conseilleront et vous proposeront une brochure adaptée à votre demande.



www.enfantsdumekong.com
5, rue de la Comète 92600 Asnières-sur-Seine



L'enfant que nous aidons aujourd'hui

sauvera son pays demain